

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 18 du mois de décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 12 décembre 2023 et affichée le mardi 12 décembre 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

Absents représentés : SEVESTE Claude représenté par KHALOUA Madani, SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, TEIXEIRA Christelle représentée par Véronique COURTYTERA, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

Absents : OUABI Isdeen, PUECH Roger, THOUMAZET Pascale, Martine CLEMENT LAUNAY.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Convention de mise à disposition de la chaufferie du Collège Jean-Baptiste Vermay suite à la dissolution du SMAVOM.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 du SMAVOM en date du 06 novembre 2023 approuvant la dissolution du syndicat

Vu la délibération n°2023-18 du SMAVOM approuvant les modalités de dissolution du syndicat,

Vu la délibération n°2023-138 du conseil Municipal de Tournan-en-Brie en date du 16 novembre 2023 et approuvant la dissolution du syndicat et ses modalités,

Considérant que le SMAVOM a installé une chaufferie biomasse au gymnase Vermay et développé un réseau de chaleur pour ses équipements.

Considérant que le Département a été sollicité par le SMAVOM pour intégrer ce réseau et a décidé alors, pour les besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire du collège Jean Baptiste Vermay, de se raccorder au réseau de chaleur du SMAVOM.

Considérant que le Département a mis à disposition du SMAVOM ses chaudières depuis 2015,

Considérant que le SMAVOM est dissous au 31 décembre 2023 et qu'il convient de poursuivre le montage initialement décidé par lui pour assurer la production de chauffage au collège Jean Baptiste Vermay;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame LONY Eva, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et du développement de projets associatifs et culturels et Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :


- Approuve les termes de la convention de mise à disposition des chaudières du collège Jean-Baptiste Vermay, propriété du département et la Ville de Tournan-en-Brie ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie



Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 20/12/2023

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 20/12/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.